

Collège de zone de secours « Val de Sambre »

En application de l'article 124 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, telle qu'amendée ultérieurement, la liste des délibérations prises par le Collège de zone est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone visé à l'article 20 ainsi que dans tous les postes de la Zone OU par leur mise en ligne sur le site Internet de la Zone.

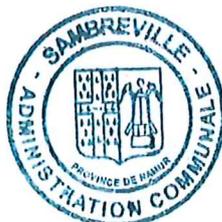
Liste des délibérations de la séance du Collège de Zone du 27 novembre 2020

1. Prise d'acte - Approbation de la modification budgétaire de l'exercice 2020 par le Conseil communal de Floreffe
 2. Tarif ambulance à partir du 1er janvier 2021 – Indexation – Prise d'acte
 3. Proposition concertation syndicale - Avis préalable à l'attribution du marché portant désignation d'un service externe pour la prévention et la protection au travail
 4. Proposition Conseil de zone - Personnel opérationnel professionnel – Application d'un minimum d'heures de prestation en cas de rappel - Complément au statut pécuniaire dudit personnel
 5. Proposition Conseil de zone – Mobilité - Nomination à titre stagiaire d'un sapeur-pompier volontaire
 6. Proposition Conseil de zone – Mobilité - Nomination à titre stagiaire d'un sapeur-pompier volontaire
 7. Proposition Conseil de zone - Nomination à titre stagiaire de 4 ambulanciers volontaires non-pompiers - Puisement dans la réserve de recrutement
 8. Stage en informatique - Accueil de
 9. Courrier du Député provincial relatif à la « dernière réunion des instances de la zone de secours Val de Sambre » - Prise d'acte et réaction
 10. Courrier du Député provincial relatif à la « reprise de l'Ecole du feu par la zone de secours Val de Sambre » - Prise d'acte et réaction
 11. Calendrier des réunions des organes délibérants de la Zone de Secours pour le premier semestre 2021
 12. Ordonnancement des mandats n° 728 au n° 749
- Points adjoints à la séance :
13. Ordonnancement des mandats n° 750 au n° 760
 14. Ordonnancement des mandats n° 761

Le Secrétaire de Zone,



Xavier GOBBO.



Le Président de Zone,



Jean-Charles LUPERTO.